

Letres Patentes

Pour la fabrication de  
l'eau d'or

Le 16 Juin 1455.

Charles par la grace de  
Dieu Roy de France auods  
amez et seules des generaux  
Maistres de nos monnoyes  
et autres dilection comme de long  
temps en nostre Roy aume  
plusieurs monnoyes estrangeres

Tant d'or que d'argent ayent  
 eues et eues de present ayent  
 eues de plus plus de es diues  
 plus et la plus par d'elles  
 ce present souu pines et  
 et si. e. pour plus grand prix  
 qu'elle ne valent au regard  
 ala bout e. et la nostre  
 et des dites monnoyes et  
 Etrangeres au enuoy du Royaume  
 Tant es grand nombre quantite  
 et abondance que de soue de  
 nostre dite monnoye en est  
 grandement Rallée en ha  
 Matière de billon d'or et  
 d'argent et mesmement de celle  
 et nostre monnoye transportee  
 hors de nostre dit Royaume  
 et conuotie es dites monnoyes  
 Etrangeres par quoy nos  
 et monnoye d. et es hauts  
 soue et souues et souues

et encore d'une autre manière  
 que pour le pres en un autre  
 D'ic Royanne a us pende  
 et outre D'itte monnoye qui est  
 Lesus grand prejudice en  
 D'oumaige d'ennocence  
 A tous nos subjets et plus  
 seroit out empereu enis et fu  
 ce nestoit par nous d'oume  
 briefe provision pour quoy  
 et vous qui desirons de  
 voir notre Roie accroitte  
 et Multiplier nos dites monnoyes  
 abbates et adnichelles le Couste  
 D'editee monnoye et estrange  
 de que jelles ne soient  
 transportees et mises hors  
 de notre du Royanne et que  
 sans grand D'oumaige respect  
 de nos dits subjets jelles  
 monnoyes estrange soient  
 apportees en notre ditee

Nos voyes auant pour billez  
 pour jllce. et re. couvee. et  
 connectis en nos dits monnoyes  
 avec toute la matiere  
 d'or et d'argent que on pourra  
 recevoir afin que et de  
 dits subjecte. et ven. souveie  
 de notre dite. monnoye  
 et qu'il n'ayent d'auce. et  
 que d'auce autre. monnoye  
 que d'elc. et d'otre, et nous par  
 d'auce. et d'eliberation. de  
 gende. de nostre grand conseil  
 et de vous. auons voulu. et  
 ordonne. et ordonnons  
 par ces presentes. que d'ores. et  
 nous faites. faire. et ouuer.  
 en toute. nos. monnoye.  
 de deux. grande. blanche.  
 de dix. denier. et d'ouuer.  
 et Couue. de la place. a quatre

Demiee de Douze grains de Roy  
 argent de Roy en de six sols  
 et est demiee de poids au  
 Mare. Stampetis blance  
 et Loue et Cinq demiee  
 Townice d'apree d'alloz  
 de mudi en de sixe sol fin  
 demiee de poids au di mare  
 ou fais au donnee aux marchands  
 et changee de changeant  
 de argent alloye a ladite Roy  
 huit livres dix sols Townice  
 et est demiee de argent  
 appellee grade de sixe sol fin  
 demiee Townice et Loue de  
 d'apree a onze demiee douze  
 grains d'alloz argent de Roy  
 et Cinq sol et neuf demiee de  
 et poids au mare ou fais au  
 donnee de mare d'argent alloye  
 a ladite Roy huit livres quinze  
 sol Townice toutes

Jelles monnoyes au roy en  
 R. uned en acoustumée en  
 par. eile en de forme de fève  
 aux grande blane, petite  
 blane en groce que de present  
 et aison et arie uned ite  
 et monnoye. Excepté une petite  
 difference telle que par et our  
 sera aduise et au regard de la  
 et monnoye et vire de l'autre  
 faire en continue au poids aloy,  
 Cou de es prix d'un an d'ayen  
 et tel que de present. Item faire  
 faire en continue les deniers de  
 l'ence en deniers d'or de l'ence  
 aloy et Remede tel que de  
 present de forment un de poids  
 au mure en continue la dite  
 forme excepté aucune petite  
 difference, en et aison donner  
 aux et a etrandt un roy  
 et a etrandt de l'ence un roy

D'or fin C'est d'ivoire ou noir qui  
 est orné orné d'ore d'ivoire d'or  
 et huit d'ivoire d'ivoire d'or. Item  
 fait en faire en or ou en argent  
 et en or de l'or de l'or  
 de l'ivoire et de l'ivoire de l'ivoire  
 de l'ivoire et de l'ivoire de l'ivoire  
 quatre d'ivoire de l'ivoire d'ivoire  
 Le Roy en des fins de l'ivoire  
 pour l'ivoire et de l'ivoire  
 et semblable forme de l'ivoire  
 de l'ivoire et de l'ivoire  
 qui sont en l'ivoire de l'ivoire  
 pour l'ivoire et de l'ivoire  
 d'ivoire aux étrangers et  
 de l'ivoire de l'ivoire  
 d'ivoire de l'ivoire de l'ivoire  
 semblable de l'ivoire de l'ivoire  
 d'ivoire de l'ivoire de l'ivoire  
 si vous mandons et expressement  
 enjoignons que en mettant

a Execution nos presentes  
 Volontés et ordonnances et vous  
 par les Maîtres praticiens et  
 esgard esd'envoyez monnoyes et faire  
 faire unvez et forger monnoyes  
 Dor et d'argent au poids et alloy  
 que desus est ordonné aux  
 Changeurs et marchands et tel  
 prix que desus est dit sans  
 en faire aucune difficulté  
 Donnés au bois de Vincennes  
 le seizième Jour de Juin l'an  
 de grace Mil quatre cent  
 Cinquante six et de nostre  
 Règne de trentetroisième an  
 Signé par le Roy en son conseil  
 Charlevalle